

ÉDITION 24 | Juin 2005

ClearIT

Informations sur les systèmes suisses de trafic des paiements

24

Prévention de la fraude – sécurité du trafic des paiements

Feuille de route SEPA – vers un espace unique de paiement en euros

Telekurs Group fête ses 75 ans

EDITORIAL 3

PRÉVENTION DE LA FRAUDE – BESOIN DE CLARIFICATIONS 4

Clients des banques et de PostFinance victimes de fraudes liées au traitement des ordres de paiement écrits. Comment les établissements financiers suisses réagissent-ils contre ce phénomène? Pour le savoir, la rédaction de ClearIT s'est entretenue avec Armin Brun, responsable Clientèle commerciale de PostFinance.

VERS UN ESPACE UNIQUE DE PAIEMENT EN EUROS 6

Le Conseil européen des paiements (European Payments Council, EPC) et son activité oscillant entre l'autorégulation et des contraintes légales.

SYSTÈME DE PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES PANEUROPÉENS 8

L'EPC se propose d'introduire un système de prélèvements automatiques paneuropéens d'ici 2008.

swissDIGIN – NORMALISATION POUR LA PROMOTION DE L'EBPP 9

Des entreprises suisses et les trois principaux prestataires de services EBPP lançaient l'initiative swissDIGIN sous l'égide de la Haute Ecole spécialisée des deux Bâle. Les résultats ont rencontré un grand écho, tant sur le plan national qu'international.

CLS FAIT LE TOUR DU MONDE 10

Depuis septembre 2002, le système de règlement des transactions sur devises (Continuous Linked Settlement, CLS) est exploité en vue de garantir un traitement des opérations de change en toute sécurité. Faits et chiffres actuels.

MEILLEURES PRATIQUES – CS ADOPTE LSV+ 12

Le Credit Suisse offrira dorénavant des canaux propres à la banque pour assurer le traitement des transactions LSV+.

LE GROUPE TELEKURS FÊTE SES 75 ANS: GESTIONNAIRE DE DONNÉES ET PIONNIER DU TRAFIC MODERNE DES PAIEMENTS 14

Avec quelque 1800 collaborateurs et un bilan parfaitement sain, le Groupe Telekurs fait aujourd'hui partie avec succès des sociétés communes du système bancaire suisse, elle est l'une des locomotives de l'innovation dans le trafic des paiements.



CHÈRE LECTRICE, CHER LECTEUR,

Le Groupe Telekurs fête cette année son 75e anniversaire. Son importance actuelle en tant qu'élément essentiel de l'infrastructure de la place financière suisse est le résultat d'une évolution longue de plusieurs décennies.

Le 5 juillet 1930, quelques banquiers zurichois fondaient la société Ticker SA, dont le but était de transmettre en temps réel les cours boursiers à l'aide d'un «ticker» de Bourse aux agences des banques représentées à la corbeille de la Bourse de Zurich. Mais peu après, la dépression des années trente survint et une société concurrente fut en outre créée à Berne. En 1934 déjà, le conseil d'administration envisagea de liquider la société, puis il opta finalement pour l'assainissement. Ticker SA survécut, tant bien que mal, aux années de crise et de guerre.

Le tournant décisif ne remonte qu'au début des années soixante, avec le lancement de la télévision à vocation boursière. La société, qui avait été rebaptisée Telekurs SA en 1962, devint une petite entreprise de services de prestations performante basée sur la technologie de pointe. Mais le véritable essor et l'importance actuelle de la société reposent sur la mise en service d'une installation informatique moderne en 1972. En 1978, la surveillance centralisée de la chaîne d'appareils Bancomat permit à Telekurs d'entrer dans le monde du trafic des paiements. Après le développement des appareils Bancomat 85, d'autres mandats importants lui furent confiés, notamment le développement, l'introduction et la gestion des systèmes ec et SIC.

La part croissante des technologies de l'information dans les opérations bancaires, ainsi que l'intégration dans les systèmes financiers et de clearing ont contribué à l'importance et au succès du Groupe Telekurs. Des thèmes qui seront également abordés dans la présente édition de ClearIT.

Telekurs a l'ambition de rester l'un des principaux piliers de la place financière suisse et de faire partie des meilleurs dans ses secteurs d'activités – les opérations par cartes, le trafic des paiements et les informations financières. En offrant une haute qualité à bas prix, l'entreprise renforce également sa compétitivité sur les marchés financiers internationaux où la concurrence est toujours plus rude. Que ce soit en Suisse ou sur les marchés mondiaux, elle entend servir les banques suisses auxquelles elle appartient.

Je vous souhaite une agréable lecture!

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'W. Wirz'. The signature is fluid and cursive, written on a white background.

Walter Wirz
CEO Telekurs Group

PRÉVENTION DE LA FRAUDE – BESOIN DE CLARIFICATIONS

ClearIT: Monsieur Brun, que doit-on comprendre par 'Prévention de la fraude'?

Armin Brun: On entend par là la prévention contre les agissements criminels. La place financière suisse attache beaucoup d'importance à la sécurité. C'est un devoir des établissements financiers envers leurs clients qui leur confient plus de 300 milliards de francs. Nous investissons dans les techniques de sécurité et informons également nos clients sur les risques liés au traitement de l'argent. Par ailleurs, la division Sécurité d'entreprises de La Poste Suisse collabore étroitement avec les autorités et d'autres établissements financiers. Ceci dans le but d'identifier précocement les nouvelles tendances dans le domaine de la fraude et d'élaborer des mesures de protection appropriées.

Quels sont les secteurs les plus exposés?

Le trafic des paiements avec les établissements financiers suisses est parfaitement sûr. Rien que chez PostFinance, plus de 4 billions de francs transitent chaque année par nos canaux de paiement. Malheureusement, il peut arriver qu'une infime proportion pour mille ne parvienne pas aux destinataires. Il s'agit là d'un nombre de paiements extrêmement bas – et qui ne suppose pas systématiquement d'un acte de malveillance. Tout maniement d'argent peut comporter des risques. Cela touche le versement en espèces au guichet, le paiement par carte, les ordres de

paiement écrits ou le paiement via Internet. Je ne pourrais pas dire qu'il s'agit d'une atteinte sérieuse à la sécurité. Je constate un autre type de risque avec l'ordre de paiement écrit. Nous possédons plus de 21 000 boîtes aux lettres en Suisse et il est probable qu'aucune boîte aux lettres ou presque ne résiste à un effort criminel.

Comment empêcher que de tels actes frauduleux se produisent?

La Poste a pour mandat d'exécuter le traitement du courrier de manière efficace, en offrant un haut niveau de qualité et des prix appropriés. Plus de 10 millions d'envois de lettres sont traités quotidiennement. Lors du transport de ces lettres, La Poste garantit un certain degré de sécurité, mais cette dernière n'est pas absolue. Le canal de traitement du courrier postal est un canal de masse qui

n'est pas conçu pour les envois de valeurs. Donc, si quelqu'un agit avec un effort criminel élevé, il peut inévitablement provoquer des dommages. Afin de sensibiliser notre clientèle, La Poste et PostFinance ont prévu des mesures pratiques. Ces dernières visent, d'une part, à mieux sécuriser les boîtes aux lettres auprès des offices postaux et, d'autre part, à intensifier la communication. La Poste va par exemple apposer sur les boîtes aux lettres des autocollants contenant des recommandations de sécurité.

Concrètement, qui répond des dommages occasionnés?

La responsabilité de La Poste n'est pas engagée en cas de transport de lettres non inscrites. Si un ordre de paiement a été manipulé et qu'un client de PostFinance a été lésé, nous nous efforçons toutefois de trouver un arrangement. En règle générale, les autres établissements financiers en font de même en pareil cas.

Quelles sont les mesures de communication prévues ces prochains temps?

Pour prévenir les clients des dangers possibles liés au trafic des ordres de paiement écrits, La Poste et PostFinance ont publié sur leurs pages Internet l'avertissement suivant:

«Lettres contenant des ordres de paiement – La Poste Suisse recommande: Remettez les lettres directement au guichet postal ou glissez-les dans la boîte aux lettres de l'un des 2500 offices de poste. Dans les localités avec service postal à domicile, donnez

E-BANKING EN TOUTE SÉCURITÉ

MELANI, la Centrale d'enregistrement et d'analyse pour la sûreté de l'information de la Confédération a publié en avril sur son site Web (www.melani.admin.ch) deux aide-mémoire qui constituent des aides concrètes pour une utilisation en toute sécurité des nouvelles technologies de l'information et de la communication:

- la première de ces publications est une liste de contrôle résumant sur une page les mesures de sécurité nécessaires,
- la seconde est une liste de contrôle avec instructions signalant pas à pas les mesures de sécurité à prendre.



Armin Brun: «Le trafic des paiements avec PostFinance est parfaitement sûr.»

Ces derniers temps, les clients des banques et de PostFinance sont de plus en plus souvent victimes de fraudes et de tentatives d'escroquerie liées au traitement des ordres de paiement écrits. Ce phénomène a incité l'Association suisse des banquiers (ASB) à lancer – de concert avec les instituts membres et La Poste Suisse – une campagne d'information baptisée «Sécurité du trafic des paiements». La rédaction de ClearIT s'est entretenue avec Armin Brun, responsable Clientèle commerciale de PostFinance, au sujet de la situation actuelle et des mesures adoptées.

vos lettres au facteur. Ou payez en ligne, par exemple sur www.yellownet.ch.»

PostFinance avait imprimé le même avertissement sur les extraits de comptes de la clientèle privée à la fin de mars 2005, une opération qui sera renouvelée après 6 à 8 mois. Une autre mesure mise en œuvre est l'envoi à tous les clients de PostFinance qui commandent des ordres de paiement écrits d'une annexe attirant

leur attention sur les manipulations possibles.

D'autre part, les quelque 21 000 boîtes aux lettres installées en Suisse devront être munies d'un autocollant contenant des recommandations de sécurité d'ici à la mi-mai. Les conseils donnés sur les autocollants sont les mêmes que ceux publiés sur Internet ou imprimés sur les extraits de comptes.

AGENDA DES ÉVÉNEMENTS

«Prévention de la fraude» sera l'un des thèmes du Swiss Banking Operations Forum intitulé «Remodelage du trafic national et international des paiements». Ce séminaire est organisé par l'ASB et se tiendra le 15 juin prochain au Palais des Congrès de Zurich. Pour en savoir plus sur le programme, voir www.sba.ch.

La collaboration avec les différents partenaires opérant sur la place financière suisse revêt beaucoup d'importance aux yeux de Post-Finance. Nous participons par exemple activement aux organes de gouvernance Product and Marketing Committee (PAM) et Swiss Payments Council (SPC). A travers ces comités, nous avons notamment aidé l'Association suisse des banquiers à définir les mesures de communication relatives à la sécurité du trafic des paiements.

Il est primordial que La Poste, les banques et la police continuent de travailler en étroite collaboration pour maintenir le niveau de sécurité du trafic des paiements.

Interview: André Gsponer,
Enterprise Services AG,
andre.gsponer@eps-ag.ch

RECOMMANDATION DE SÉCURITÉ ÉLABORÉES PAR LES ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS SUISSES ET LA POSTE SUISSE POUR QUE LEURS CLIENTS PUISSENT EFFECTUER DES OPÉRATIONS DE PAIEMENT EN TOUTE SÉCURITÉ

- Empêcher l'accès aux relevés bancaires, extraits de comptes et aux ordres de paiement écrits par des personnes non autorisées.
- Ne pas jeter de documents comportant des informations sur la banque ou les cartes avec les vieux papiers (dans le meilleur des cas utiliser une déchiqueteuse de documents; sinon les déchirer en petits morceaux avant de les jeter aux ordures).
- Sur les ordres de paiement écrits, compléter par des 0 barrés ou un double trait la partie vierge située à gauche du montant total dans le champ ad hoc, pour éviter que des chiffres ne soient rajoutés devant.
- Déposer directement au guichet de La Poste tous les envois postaux sensibles (p. ex. les ordres de paiement écrits) ou les glisser dans un compartiment sécurisé particulier d'un office postal. Dans les communes avec service à domicile, les lettres avec ordres de paiement peuvent être données aux facteurs.

Source: Association suisse des banquiers (ASB)

LA FEUILLE DE ROUTE SEPA – L'OBJECTIF EST LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Le Conseil européen des paiements (European Payments Council, EPC) et son activité doivent concilier les intérêts divergents de la Commission européenne, qui se focalise sur les 25 pays membres de l'UE, et la Banque centrale européenne (BCE), qui donne du poids aux 12 pays de l'Euroland.

L'EPC doit pouvoir démontrer à ces deux institutions que l'industrie bancaire européenne est en mesure de satisfaire les exigences réglementaires et politiques visées à travers un processus d'autorégulation.

La création de l'EPC à titre d'institution témoigne de la volonté d'autorégulation de la part des banques et la

feuille de route adoptée par l'EPC lors de sa séance plénière de mars 2005 en concrétise la teneur.

La feuille de route de l'EPC rend public le niveau d'ambition des mesures planificatrices sur le chemin à parcourir vers l'espace unique de paiement en euros (SEPA).

La vision du SEPA, formulée en mars

2002 déjà, sert de point de départ à ce rapport expliquant les objectifs et les centres de gravité de l'activité de l'EPC.

La zone géographique définie pour le SEPA n'englobe pas seulement les 25 pays membres de l'UE, mais aussi la Suisse, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein. Afin de pouvoir garder

la maîtrise des défis que pose le projet en termes de contenu et de temps, le développement et l'adoption des normes SEPA par les 12 pays de la zone euro constituent le premier but de l'EPC. Cela ne délie pas les autres pays du SEPA d'une coopération constructive et on attend de toutes les parties prenantes qu'elles appliquent le plus rapidement possible les normes communes allant au-delà des mesures actuelles de régulation.

Le défi majeur pour l'EPC réside dans l'application et l'utilisation des résolutions adoptées. Le désavantage du premier arrivé sur le marché (First Mover Disadvantage) demeure à l'état latent pour les banques. D'où le risque que l'autorégulation élaborée avec succès sur le plan du contenu

soit remise en question en raison d'une mise en œuvre non cohérente.

L'autorégulation peut seulement fonctionner si toutes les parties prenantes soutiennent le processus dans le cadre de leur marge de manœuvre. Parmi celles-ci, les associations bancaires, bien sûr, mais aussi la Commission européenne qui doit garantir les conditions cadres correspondantes. La BCE peut, en collaboration avec les banques centrales nationales, soutenir les efforts des banques au niveau national pour la mise en œuvre du projet.

Michael Montoya, UBS SA,
Représentant suisse au plénum
de l'EPC,
michael.montoya@ubs.com

ACTIVITÉ DE L'EPC

Objectif:

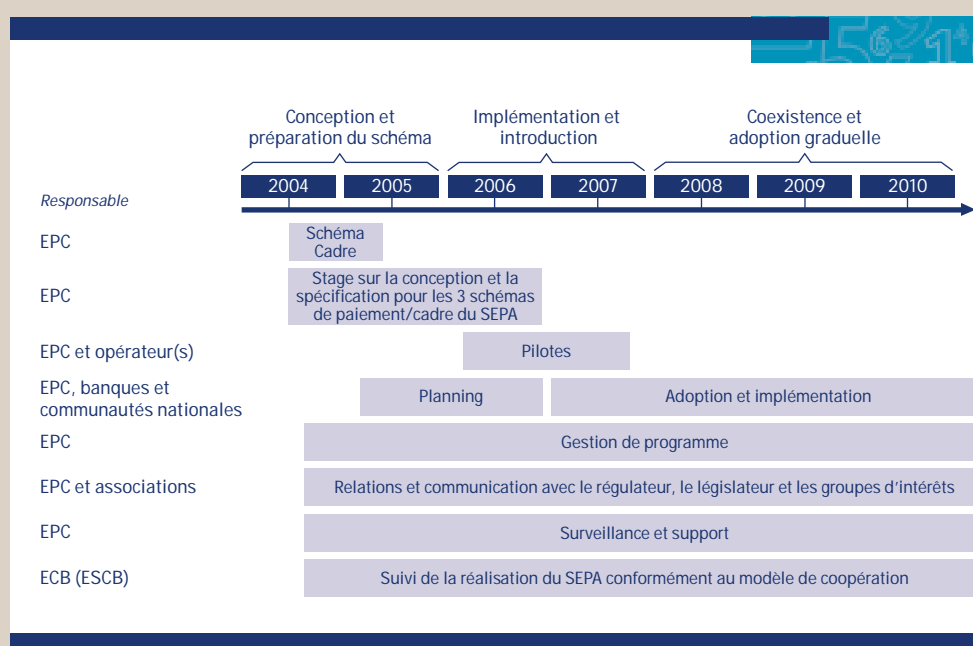
«Le SEPA a pour but d'offrir aux citoyens, entreprises et autres acteurs économiques un espace de paiement domestique dans lequel tous doivent pouvoir envoyer et recevoir des paiements en euros à l'intérieur de l'Europe, que les opérations soient transfrontalières ou nationales, aux mêmes conditions, droits et obligations, et ceci où qu'ils se trouvent.» (EPC, décembre 2004)

Principe fondamental:

Développement d'instruments de paiement paneuropéens pour les transferts de crédits, les prélèvements directs et les systèmes de cartes.

Les documents «EPC Road Map 2004-2010» et «EPC Annual Report 2004» sont disponibles sur www.europeanpaymentscouncil.org/documentation.htm.

PLANNING SEPA DE L'EPC



Source: EPC

LE SYSTÈME DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE PANEUROPÉEN ARRIVE

Le Conseil européen de paiements (European Payments Council ou EPC) est l'organe dirigeant pour l'espace unique de paiement en euros (Single Euro Payments Area ou SEPA). L'un de ses groupes de travail, l'Electronic Direct Debit Working Group, s'est fixé le but de mettre sur pied un système de prélèvement automatique paneuropéen (Pan-European Direct Debit ou PEDD).

Les prélèvements automatiques sont de tout temps un mode de paiement dont le caractère national est bien marqué. Le potentiel des prélèvements automatiques transfrontaliers reste jusqu'ici plutôt modeste et cette situation ne devrait pas changer fondamentalement dans un proche avenir. Autrement dit, un système de prélèvement automatique paneuropéen peut atteindre la masse critique uniquement si une part suffisante des volumes nationaux existants actuellement pourra être transférée à moyen terme vers le PEDD. Selon l'EPC, cet objectif devrait être réalisé d'ici à 2010.

Procédure unique dans le SEPA

L'EPC est résolu à imposer le PEDD comme norme pour l'ensemble des prélèvements automatiques dans le SEPA. Un passage du système multiple actuel à ce nouveau modèle est donc préconisé. Le projet est concentré exclusivement sur l'euro. Cela signifie que le traitement et la compensation entre la banque du bénéficiaire et la banque du débiteur s'effectueront uniquement en euros. Le PEDD doit fournir aux banques un cadre leur permettant de développer pour leurs clients des produits pouvant faire l'objet de prélèvements automatiques. Il repose sur les qua-

tre pierres angulaires que sont le bénéficiaire, la banque du bénéficiaire, la banque du débiteur et le débiteur. Il est prévu de créer au nom de l'EPC une instance qui détiendra la propriété de la structure et qui sera responsable de sa gestion et de son développement. Cette instance pourrait également faire office d'organe de contrôle et de conciliation et veiller au respect des règles et des procédures par les banques participantes et les bénéficiaires. L'EPC ne souhaite pas assumer la gestion du système et entend confier ce rôle aux prestataires opérant sur le marché libre. Ceux-ci devront également prendre en charge le développement et la commercialisation de leurs prestations de services. En d'autres termes, les banques européennes pourront choisir parmi plusieurs prestataires de services de clearing pour les prélèvements automatiques.

Evolution au lieu de révolution

Le groupe de travail s'est délibérément fixé pour objectif de renoncer à la fusion de la vingtaine de systèmes de prélèvement automatique fonctionnant actuellement en Europe et de mettre en œuvre un nouvel instrument de paiement autonome. Naturellement, des contraintes liées aux systèmes nationaux existants et aux

investissements correspondants impliquent que les dispositifs actuels qui ont fait leur preuve constitueront le fondement du PEDD: cela revient à dire «évolution» au lieu de «révolution». Le processus devra néanmoins tenir compte des avancées technologiques et rester ouvert aux nouveautés.

Un ensemble de normes, règles et conventions détaillées est actuellement en cours d'élaboration et devrait être publié d'ici à la fin de cette année. Les premiers prélèvements automatiques avec le nouveau système sont prévus pour début 2008.

Christian Schwinghammer, Swiss Interbank Clearing SA,
Représentant suisse au sein de l'Electronic Direct Debit Working Group de l'EPC,
christian.schwinghammer@sic.ch

EPC

Le dernier numéro ClearIT (No 23) donnait un aperçu général de l'organisation actuelle de l'European Payments Council (EPC). La présente édition aborde le thème auquel s'est attaché l'un des trois groupes de travail EPC dans lesquels les banques suisses sont représentées.

swissDIGIN – UNE INITIATIVE POUR LA PROMOTION DE L'EBPP ENTRE ENTREPRISES

Il y a une année, huit grandes entreprises suisses et les trois principaux prestataires de services EBPP lançaient l'initiative swissDIGIN sous l'égide de la Haute Ecole spécialisée des deux Bâle (FHBB). Les résultats ont rencontré un grand écho, tant sur le plan national qu'international.

Selon PostFinance, quelque 300 millions de factures sont présentées chaque année aux entreprises en Suisse. Le traitement des factures entrantes entraîne des frais élevés dans les organisations, sans apporter de contribution directe à la création de valeur. Afin de rendre ces processus plus efficaces, toujours plus de grandes entreprises exigent de ce fait des factures sous forme électronique de la part de leurs fournisseurs. Les entreprises suivent différents processus de contrôle et d'autorisation, raison pour laquelle les exigences en matière de contenus des factures varient elles aussi fortement.

Définition de contenu standard swissDIGIN

Cette hétérogénéité constitue un obstacle de taille pour les fournisseurs sur la voie de l'échange électronique de factures avec leurs gros clients. Cette situation a incité les sociétés ABB, Bâloise, Bühler, RUAG, CFF, Swisscom, Syngenta et UBS à s'associer dans le cadre du projet swissDIGIN (swiss digital invoice) dirigé par la FHBB.

La norme swissDIGIN élaborée conjointement uniformise les exigences au niveau du contenu, tout en tenant compte des prescriptions de l'administration fiscale. Il s'agit d'un instru-

ment auxiliaire très utile pour l'harmonisation des contenus de factures requis entre les partenaires commerciaux. C'est un pas important à franchir avant de définir les détails techniques.

Les principaux prestataires de services EBPP que sont PayNet, PostFinance et Swisscom IT Services ont pris activement part au développement de cette norme et la supportent, consolidant ainsi la diffusion du contenu standard. La Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (United Nations Economic Commission for Europe, UNECE) a lancé une initiative internationale semblable pour laquelle la norme swissDIGIN sert de base de discussion.

Guide et site Web

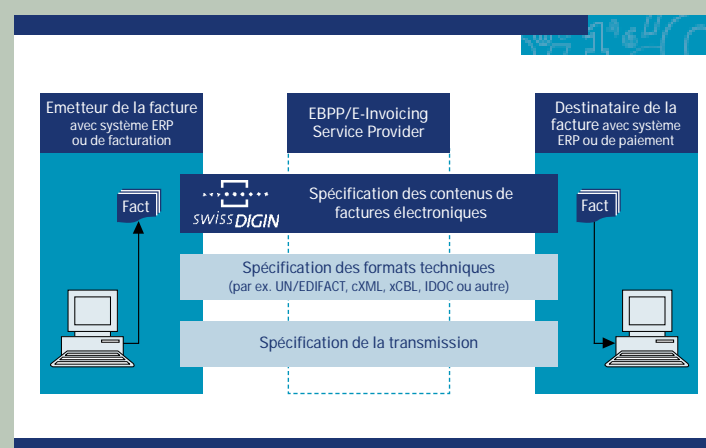
La définition de la norme a été complétée par la rédaction d'un guide répondant aux questions centrales ayant

trait à l'échange électronique des factures. Le guide peut être commandé gratuitement sur www.swissdigin.ch (seulement en langue allemande). Ce site Internet permet également de télécharger le contenu standard et d'obtenir de plus amples informations sur les thèmes EBPP et E-Invoicing.

L'initiative swissDIGIN bénéficie du soutien financier de la Commission pour la Technologie et l'Innovation (CTI) de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT).

Christian Tanner, Professeur à la FHBB, chef de projet swissDIGIN, christian.tanner@fhbb.ch

LA NORME swissDIGIN PERMET D'HARMONISER LES CONTENUS PROPOSÉS PAR LES PARTIES PRENANTES



Source: IAB/FHBB

CLS FAIT LE TOUR DU MONDE

Depuis septembre 2002, le système de règlement des transactions sur devises Continuous Linked Settlement (CLS) est exploité pour garantir un traitement des opérations de change en toute sécurité. Le volume de traitement au cours du premier trimestre 2005 a atteint une moyenne de 1'819 milliards de US dollars par jour.

CLS est un système de paiement permettant un traitement simultané et lié pour les opérations sur devises selon le principe du paiement contre paiement (PCP). La banque CLS dispose d'un compte auprès de chacune des banques centrales dont la devise participe au système de paiement en temps réel. Les paiements entrants et sortants des transactions entre les intervenants sont exécutés à travers les différents systèmes à règlement brut en temps réel (Real Time Gross Settlement ou RTGS) sur les comptes de banque centrale correspondants. Durant la phase de traitement à règlement brut, une procédure de compensation multilatérale est appliquée pour les paiements entrants et sortants exigibles. Cette combinaison de procédés permet, d'une part, d'optimiser la gestion des liquidités et, d'autre part, d'éliminer en même temps le risque de crédit ainsi qu'une partie du risque de liquidité.

Chiffres et faits

Depuis décembre 2004, 15 devises différentes sont traitées à travers CLS. A la fin de mars 2005, les Settlement Members participant directement à CLS étaient au nombre de 58. Ceux-ci sont également des actionnaires et certains traitent également des transactions sur mandat de tierces banques (Third Parties). En ce même temps, 400 participants Third Party étaient raccordés indirectement au système CLS via les Settlement Members, dont 40 ou 10% provenant

de Suisse. Les trois Settlement Members suisses (UBS, CSG, BCZ) se révèlent être dans l'ensemble des acteurs particulièrement actifs sur le marché Third Party et assurent le traitement également pour le compte de banques étrangères.

Le volume de traitement de CLS ainsi que le nombre d'instructions n'ont cessé d'augmenter depuis le démarrage opérationnel du système et se chiffrent respectivement à 1'819 milliards de US dollars et 180'906 instructions par jour en moyenne au cours du premier trimestre 2005. Le volume des francs progresse parallèlement au marché global s'élevant à une moyenne journalière de 95 milliards de francs et 9'600 instructions, ce qui correspond à une part de près de 5% du chiffre d'affaires total. La part la plus importante est de loin celle des US dollars, à raison de plus de 80% de toutes les transactions sur devises transitant par CLS. L'incidence des liquidités des participants est minime en termes de comparaison. En effet, seule une part d'un peu plus de 2% du volume de traitement est effectivement transférée entre les participants pour l'exécution des paiements entrants et sortants.

Pénétration du marché de CLS

Selon les relevés de la BRI, la part de marché des recettes de traitement dans CLS sur le marché global pour les transactions sur devises s'élevait à 22% environ en avril 2004. La part

DEVISES TRAITÉES DANS CLS

Depuis septembre 2002:

Dollar américain, euro, yen, livre sterling, franc suisse, dollar australien et dollar canadien.

Depuis septembre 2003:

Dollar de Singapour, couronne suédoise, couronne norvégienne et couronne danoise.

Depuis septembre 2004:

Dollar de Hongkong, dollar de Nouvelle-Zélande, rand sud-africain et won sud-coréen.

des francs traités dans CLS sur le marché global des transactions sur devises en francs se montait à 30%. Ces valeurs ne doivent toutefois pas être prises pour argent comptant, et ceci pour divers motifs. Premièrement, les chiffres d'affaires dans CLS ont progressé d'environ 50% depuis avril 2004. Deuxièmement, le relevé des recettes sur devises sur lequel se base le calcul de la part de marché comporte plusieurs défauts statistiques rendant difficile une comparaison directe avec les chiffres de traitement de CLS.

Troisièmement, les swaps sur devises dits «same-day-next-day swaps» ne peuvent pas encore, à de rares exceptions près, être traités à travers CLS. Quatrièmement, le calcul de la part de marché ne tient pas compte du fait qu'une partie des opérations sur devises continue de faire l'objet

d'une compensation bilatérale, tandis que d'autres transactions sont traitées «on-us». Ces dernières ne seront d'ailleurs probablement pas non plus traitées via CLS à l'avenir. Bien qu'aucune donnée ne soit disponible sur l'ampleur de la compensation bilatérale, des «same-day-next-day swaps» ou des transactions «on-us», il est vraisemblable que la part de marché des opérations entrant en ligne de compte pour CLS soit nettement plus importante.

Bon rendement opérationnel

Du point de vue opérationnel, la fiabilité et la constance du système CLS sont extrêmement importantes pour l'ensemble du système financier. Tout bien considéré, le système CLS s'est révélé très fiable et très stable jusqu'ici. Outre quelques petits problèmes occasionnant de très légers retards dans le traitement, seuls deux incidents en raison desquels les instructions n'ont pas pu être toutes traitées jusqu'au point de délimitation du traitement de fin de journée se sont produits au cours des deux dernières années et demie. Toutefois, les instructions qui n'avaient pas été exécutées ont pu dans les deux cas être traitées le jour suivant.

Surveillance concertée des banques centrales

La nouvelle ordonnance de la Banque nationale (OBN), qui est entrée en vigueur en mai 2004, comprend entre autres des dispositions concernant les exploitants de systèmes de paiement et de règlement des opérations sur titres ayant leur siège à l'étranger mais aussi un rapport avec la Suisse. Ces exploitants sont notamment exemptés de l'obligation de respecter les exigences minimales lorsque,

d'une part, leur système est soumis à une surveillance équivalente d'une autorité étrangère et que, d'autre part, cette autorité est prête à collaborer avec la BNS. En ce qui concerne CLS, ces deux conditions sont remplies. La surveillance de CLS, qui se réalise à la satisfaction de toutes les banques centrales participantes, s'inscrit dans un processus de surveillance concertée du système ou «cooperative oversight». La Federal Reserve en assure, en tant que «lead overseer», la coordination en concertation avec les autres banques centrales dont la devise est traitée dans le système. L'organe de surveillance est constitué par un sous-groupe du Comité sur les systèmes de paiement et de règlement (CPSS) créé par la BRI et composé des représentants des banques centrales dont la devise participe à CLS.

Jürg Mägerle,
Banque nationale suisse,
juerg.maegerle@snb.ch

GLOSSAIRE

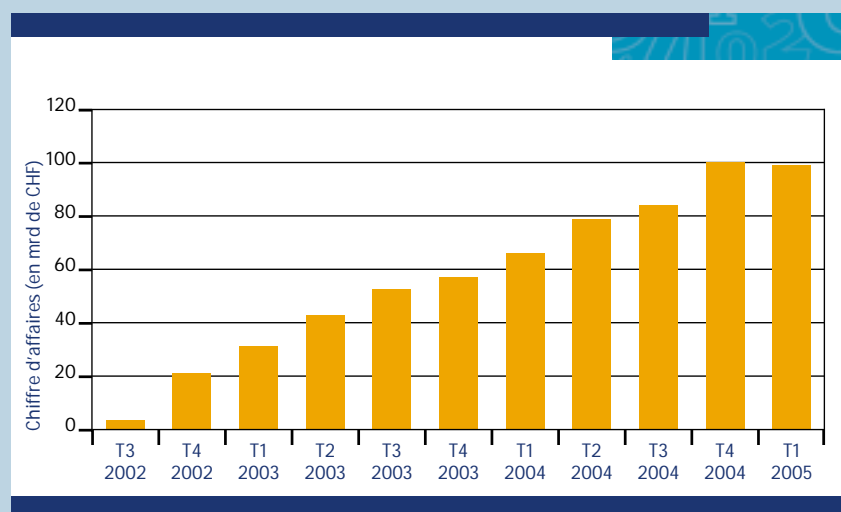
Compensation bilatérale: Dispositions entre deux parties régissant la mise en œuvre d'un mécanisme de compensation bilatérale de leurs engagements.

Compensation multilatérale: Mécanisme permettant à deux ou plusieurs parties de procéder au décompte de leurs engagements réciproques.

BRI: Banque de Règlements Internationaux, la banque des banques centrales.

CPSS: De l'anglais Committee on Payment and Settlement Systems. Fondé en 1990, le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement constitue le forum des banques centrales des pays du G10 pour la surveillance et l'analyse des développements en matière de systèmes de paiement, de traitement, de clearing et de systèmes de traitement multidevises transfrontières.

CHIFFRE D'AFFAIRES JOURNALIER MOYEN DES TRANSACTIONS CHF DANS CLS



Source: BNS

LSV+, LA SOLUTION AXÉE SUR LA CLIENTÈLE DU CREDIT SUISSE

En adoptant le concept détaillé LSV+ en mars 2004, le Conseil d'administration de Swiss Interbank Clearing SA a donné le coup d'envoi du projet LSV+ au Credit Suisse. Le Credit Suisse a en effet décidé de proposer à l'avenir deux de ses canaux pour le traitement des transactions LSV+. Cette manière de procéder permettra au Credit Suisse de poursuivre et de consolider les deux grands principes stratégiques que sont l'orientation clients et l'accroissement de l'efficacité.

Le Credit Suisse, l'un des acteurs majeurs de la place financière suisse dans le domaine du LSV, proposera désormais deux canaux lui appartenant:

- Direct Net, une interface électronique convenant plus particulièrement aux entreprises ayant des volumes de paiement modestes à moyens, et
- Direct Link, une application multi-banques conçue pour les entreprises effectuant des paiements de masse et pour le transfert de fichiers volumineux, nécessitant un traitement batch.

Domaines du projet

La décision stratégique d'assurer dorénavant la réception et le traitement des fichiers LSV+ directement au Credit Suisse implique la mise en œuvre de plusieurs mesures complexes de réorganisation dans les domaines suivants:

- Conception de produit et contrats
- Elaboration des processus

- Marketing et communication
- Informatique (IT)

La première priorité consistait à satisfaire aux exigences des clients. La prise en compte de tous les groupes d'interlocuteurs concernés (par ex. collaborateurs du front, Gestion des produits et des segments) a permis de formuler et de définir l'organisation précise des produits offerts à travers les deux canaux.

De nombreux processus de travail ont été identifiés ou adaptés par les unités de gestion des processus sur la base de la conception du produit.

Simultanément, la conception et le rendement du système ont pu être définis sur le plan opérationnel à l'aide de cas d'utilisation (use cases). Le service IT a ensuite fourni les spécifications techniques requises.

Par ailleurs, la collaboration du service juridique s'est avérée nécessaire pour déterminer le type de contrats et le cadre juridique indispensables à l'utilisation de LSV+.

Le Credit Suisse a d'ores et déjà informé ses clients LSV ainsi que les conseillers clientèle de l'introduction prochaine de LSV+. D'autres activités de marketing et de communication sont également en cours.

Des exigences opérationnelles à la solution IT

Les spécialistes IT du Credit Suisse ont déterminé l'objectif technique de la solution visée en tenant compte des exigences opérationnelles et des «Instructions LSV+ pour établissements financiers» de Swiss Interbank Clearing. La conception détaillée, qui englobait l'architecture envisagée ainsi que les cas d'utilisation système dérivés des cas d'utilisation opérationnels, a ensuite été mise sur pied en décembre 2004, en collaboration avec une entreprise partenaire indienne. Dès le mois de janvier 2005, les architectes IT indiens et les spécialistes du Credit Suisse ont pu proposer les spécifications détaillées.

En avril 2005, les premières composantes applicatives de la solution

LSV⁺ du Credit Suisse, programmée à Bangalore, ont été soumises à un contrôle de qualité par les spécialistes IT du CS. A ce moment, les codes d'application fournis avaient déjà subi plusieurs contrôles de qualité par les partenaires offshore. Vinrent ensuite les premiers tests d'unité au Credit Suisse.

D'après le calendrier, les tests d'intégration débuteront en juillet 2005. Ils seront suivis par des tests de production et d'acceptation, puis par le test d'acceptation par Swiss Interbank Clearing, prévu début août 2005.

La solution LSV⁺ du Credit Suisse sera disponible début septembre pour le traitement des nouvelles données de clients LSV⁺. La migration des clients du Credit Suisse aura lieu à l'issue du passage officiel de la place financière suisse au nouveau système de recouvrement direct. A partir du 11 novembre 2005, les clients du Credit Suisse pourront livrer leurs ordres LSV⁺ via les deux canaux propres au CS, à savoir Direct Net et Direct Link.

Manuela Spieler, Business Project Manager, Credit Suisse,
manuela.spieler@credit-suisse.ch

Markus Zulliger, IT Project Manager, Credit Suisse,
markus.zulliger@credit-suisse.ch

LSV⁺ – QUICK REFERENCE GUIDE

Le site www.sic.ch vous fournira plusieurs sources d'information regroupant les réponses aux questions concernant LSV⁺:

Sous «INSTITUTIONS FINANCIÈRES → LSV⁺», vous trouverez un aperçu général des avantages, fonctions et groupes cibles de LSV⁺ et pourrez télécharger les documents suivants:

- «Instructions LSV⁺ pour établissements financiers» (protégé par un mot de passe vers l'Extranet, rubrique «Manuels → LSV⁺»): le document est centré sur la procédure globale et met tous les aspects interbancaires en lumière (interfaces entre les établissements financiers ainsi qu'entre les établissements financiers (EF) et la société Swiss Interbank Clearing SA [SIC SA], facturation de la prestation, procédures de test, etc.). Les aspects liés à la livraison sont examinés en détail dans le document intitulé «Instructions LSV⁺ pour bénéficiaires». Il ne contient pas de spécifications SIC et euroSIC.
- «Instructions LSV⁺ pour bénéficiaires»: le document décrit l'ensemble de la procédure du point de vue du bénéficiaire (BEN) du paiement ainsi que la relation d'affaires du BEN avec son EF et/ou SIC SA. Il doit être complété par l'EF avec les paramètres LSV⁺ spécifiques pour le BEN.

Dans l'Extranet de Swiss Interbank Clearing, vous trouverez en outre sous «Manuels → LSV⁺» les documents suivants:

- «Liste de contrôle pour le passage de LSV à LSV⁺». Contient notamment des informations importantes du point de vue de l'établissement financier sur l'exploitation parallèle et les tests, ainsi que des indications sur ce qui doit être communiqué de manière appropriée au BEN.
- Les «Spécifications SIC/euroSIC, version 2.0 du 11 novembre 2005» contiennent des descriptions des MT D10, L58, L88, L89, tous les nouveaux champs ou champs modifiés, des règles sur le traitement batch et l'exploitation MINI-SIC.

La rubrique «ENTREPRISES → Recouvrements directs» regroupe les questions que les bénéficiaires se posent le plus fréquemment (FAQ).

Une présentation chronologique des communications relatives à LSV⁺ (y compris les liens vers les circulaires et les annexes) est disponible sous «ACTUALITES → Projets → Réorientation LSV/DTA».

D'éventuelles questions peuvent également être adressées directement à notre centre d'information, du lundi au vendredi (de 8h à 17h):

Centrale SIC, téléphone: +41 44 279 48 00; fax: +41 44 279 43 77; e-mail: lsv@sic.ch.

Swiss Interbank Clearing SA

LE GROUPE TELEKURS FÊTE SES 75 ANS: GESTIONNAIRE DE DONNÉES ET PIONNIER DU TRAFIC MODERNE DES PAIEMENTS

Avec quelque 1800 collaborateurs et un bilan parfaitement sain, le Groupe Telekurs fait aujourd'hui partie avec succès des sociétés communes du système bancaire suisse, elle est l'une des locomotives de l'innovation dans le trafic des paiements.

Telekurs est active dans les secteurs des opérations de paiement par cartes, des systèmes électroniques de paiement et des informations financières internationales. A travers le système SIC, elle gère chaque année des paiements d'une valeur globale de quelque 45 billions de francs; elle traite en outre par année 150 millions de retraits Bancomat et au moins 220 millions de paiements électroniques par cartes, assure le paiement sans espèces à près de 100 000 points de vente en Suisse et exploite une banque de données dans laquelle plus de deux millions d'instruments financiers sont documentés.

De Ticker SA à la TV Bourse

Tout a commencé avec une idée née dans l'euphorie boursière des années vingt. Le 5 juillet 1930, une petite société appelée Ticker SA et destinée à diffuser des informations financières était fondée à Zurich. Elle ne comptait alors que vingt abonnés et avait enregistré des pertes à la fin de sa première année d'exploitation. Sa création avait eu lieu à une époque difficile. Peu de temps avant, le «vendredi noir» avait déclenché l'historique crash boursier de 1929 qui

allait ébranler le monde, précédant une longue période de dépression et les troubles de la guerre.

Le changement dans la société n'est intervenu que dans les années cinquante. En 1962, la première télévision à vocation boursière au monde était en effet lancée sous sa direction. L'innovation de la société qui prit le nouveau nom de «Telekurs SA» fit ses preuves également sur le plan commercial. Parallèlement à la TV Bourse, un service par télex pour la diffusion des cours boursiers dans toute la Suisse avait été mis en place. A l'intention des banques, des conseillers en placement et des responsables de la gestion des titres Telekurs avait d'autre part investi dans la réalisation d'une grande base de données pour les instruments financiers. Il s'agit d'ailleurs aujourd'hui encore de l'une des activités de base de l'entreprise Telekurs, désormais active dans plus de dix pays.

Plate-forme innovante pour les activités communes

Grâce à sa compétence technique, Telekurs s'est aussi vue confier toujours plus d'activités communes de la part des banques suisses. De ce

fait, Telekurs n'a cessé de prendre de l'ampleur dans son rôle d'entreprise générale pour le développement, la commercialisation et l'exploitation de prestations du système bancaire suisse.

En qualité d'agence nationale des numéros de référence et de responsable du bulletin des titres, elle a notamment pris en charge les activités qui étaient auparavant effectuées par les différentes banques au prix d'un dispendieux double emploi. En 1980, les conseils d'administration de Telekurs et de l'Association suisse des banquiers ont décidé de concentrer les sociétés communes interbancaires existantes et futures au sein de Telekurs.

Celle-ci a ainsi reçu le mandat de développer et d'exploiter le clearing bancaire, c'est-à-dire d'organiser les opérations de paiement et de compensation entre les banques à travers des comptes de virements auprès de la Banque nationale suisse. Proposée sous le nom de SIC, cette prestation de Telekurs constitue depuis 1987 l'un des principaux éléments de l'offre Telekurs au niveau de l'économie nationale. Près de 170 milliards de francs sont transférés chaque jour entre les banques par

l'intermédiaire de cette plate-forme. Une décision qui a permis d'ouvrir la porte du monde des opérations de paiement sans espèces. A la naissance de l'euro en 1999, euroSIC a en outre été mis en service pour les paiements nationaux et transfrontaliers en euro.

Organisation des paiements sans espèces

Jusqu'au milieu des années quatre-vingt, Telekurs assurait déjà la surveillance centralisée de la chaîne des appareils Bancomat, le traitement des eurochèques, la gestion des opérations par cartes de crédit Eurocard, ainsi que le développement et la diffusion du service ec-Direct. Un système de paiement sans espèces couvrant tous les niveaux et augmentant considérablement le confort de millions de personnes au quotidien comme en voyage a ainsi été instauré. Depuis 1990, le retrait d'espèces aux distributeurs automatiques d'argent est possible à l'échelon européen. La fonction Maestro permet d'utiliser la carte bancaire dans le monde entier depuis 1998.

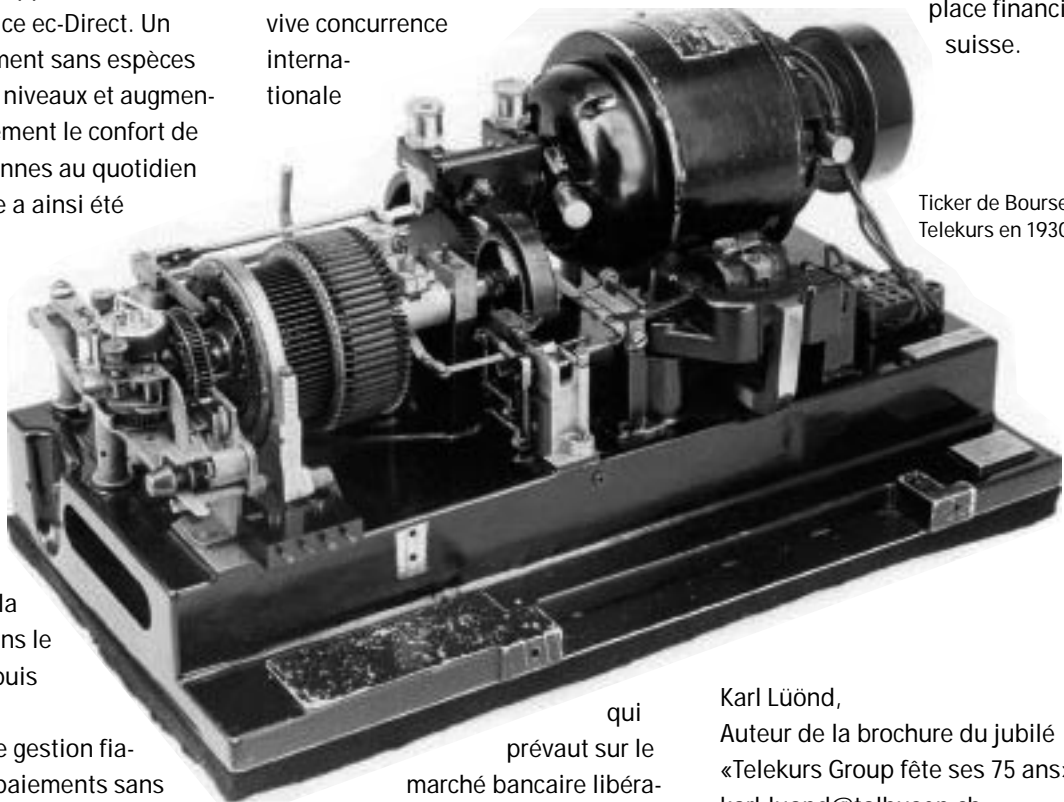
En organisant une gestion fiable du trafic des paiements sans espèces avec un système approprié de cartes de débit et cartes de crédit, Telekurs a créé les conditions néces-

saires à l'établissement des paiements sans espèces en Suisse. Payer sans numéraire est devenu un geste quotidien. Par contre, la facture sans papier n'en est encore qu'à ses balbutiements. Telekurs travaille intensivement à sa diffusion en collaboration avec les banques et les émetteurs de factures. «PayNet», tel est le «sésame» de l'envoi, de la réception et du règlement des factures par voie entièrement électronique.

L'avenir dans un contexte de concurrence internationale

A l'avenir, Telekurs devra être en mesure d'affronter la vive concurrence internationale

de ce nouveau défi. Les principes qui s'appliquent ici aux trois secteurs d'activité concernés, à savoir les moyens de paiement par cartes, les systèmes de paiement électroniques et les informations financières, sont strictement les mêmes: Proposer au client des résolutions de problèmes avec un avantage supplémentaire. Accroître les volumes de traitement afin de réduire les coûts unitaires. Et devenir encore plus exportable grâce à ce gain de compétitivité. En tant que pionnier technique et plate-forme dans le management de projets communs finalisés avec succès, Telekurs possède les meilleures conditions pour être à l'avenir également un pilier de la place financière suisse.



Ticker de Bourse de Telekurs en 1930

qui prévaut sur le marché bancaire libéralisé. Les prestations fournies jusqu'ici lui donnent cependant l'assurance de pouvoir venir à bout

Karl Lüönd,
Auteur de la brochure du jubilé
«Telekurs Group fête ses 75 ans»,
karl.luond@tolhusen.ch,
www.lueoend.ch



Lors de l'Assemblée générale de jubilé de Telekurs Holding, le 18 mai 2005: Jean-Pierre Roth, président du directoire de la Banque nationale suisse, en discussion avec Pierre G. Mirabaud, président de l'Association suisse des banquiers (à droite). Dans la deuxième rangée, à droite: André Bamat, CEO de Swiss Interbank Clearing SA.

IMPRESSUM

ÉDITEUR

Swiss Interbank Clearing SA, Hardturmstrasse 201,
CH-8021 Zurich

COMMANDES/FEED-BACK – ClearIT@sic.ch

ÉDITION – N° 24 – Juin 2005

Paraît régulièrement, aussi en ligne sur www.ClearIT.ch
Tirage en allemand (1300 exemplaires) et
en français (400 exemplaires) ainsi qu'en
anglais (seulement sous forme électronique sur www.ClearIT.ch)

CONSEIL

André Bamat, directeur, Swiss Interbank Clearing SA, Christian Bieri, RBA,
Armin Brun, PostFinance, Susanne Eis, SECB, Andreas Galle, Swiss Interbank
Clearing SA, André Gsponer (responsable), Enterprise Services AG, Gabriel
Juri, Swiss Interbank Clearing SA, Peter Kunz, Credit Suisse, Michael Montoya,
UBS SA, Ueli Strüby, BCV, Robert Fluri, BNS

ÉQUIPE DE RÉDACTION

André Gsponer, Enterprise Services AG, Andreas Galle, Gabriel Juri (responsa-
ble) et Christian Schwinghammer, Swiss Interbank Clearing SA

TRADUCTIONS

français: Word + Image, anglais: HTS

PRÉSENTATION – Mirjam Steiner Werbeagentur

IMPRESSION – Service des documents Telekurs

CONTACTS

Centrale SIC +41 44 279 4200,
Centrale euroSIC +41 44 279 4700,
Gestion de produits +41 44 279 4747,
Centrale SECB +49 69 97 98 98 0,
Customer Service SECB +49 69 97 98 98 35

**Vous trouverez d'autres informations sur les
systèmes suisses de trafic des paiements sur
le site Internet www.sic.ch.**